

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-113

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, chaussée rétrécie et interdiction de stationner, Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du jeudi 22 mai au vendredi 7 juin 2024 - PROLONGATION MA-ART-2024-091

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **SPIE** pour des travaux de renforcement basse tension, Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du jeudi 22 mai au vendredi 7 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux **la chaussée est rétrécie.**

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, **le stationnement est interdit :**

- Place de l'Hôtel de Ville, en fonction de l'avancée des travaux
- Rue du Square pendant toute la durée des travaux

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **SPIE** est autorisée à occuper le domaine public, rue du Square, afin d'installer une base de vie et une zone de stockage du matériel.

Le stationnement est interdit au droit des installations.

(voir plan ci-dessous)



Article 4 : L'entreprise **SPIE** s'engage à maintenir l'accès aux commerces durant toute la durée des travaux.

Article 5 : L'entreprise **SPIE** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

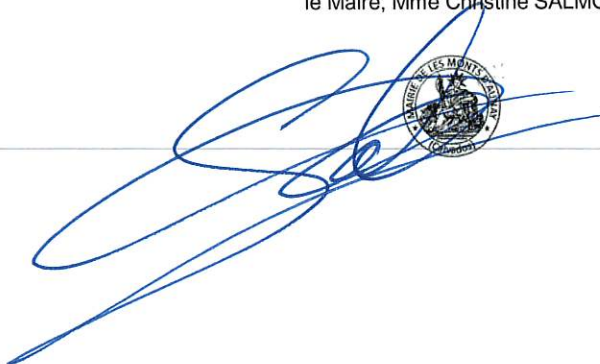
- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,

- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- L'entreprise **SPIE**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 22 mai 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'LES MONTS D'AUNAY' and 'Municipalité' around the perimeter. The signature is a cursive, stylized name.